

# Conférence de Presse

---

Jeudi 16 juin 2005, 11h, Clos Babuty, Ambilly, Haute-Savoie

→ [Dossier de Presse](#)



## Sommaire

---



<b>Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois Vers une agglomération et un avenir communs</b>	<b>p. 2</b>
<b>L'ambition de la Confédération suisse Pour un développement durable des agglomérations</b>	<b>p. 3</b>
<b>L'ambition des territoires français Mieux construire avec Genève : l'ARC</b>	<b>p. 4</b>
<b>Le périmètre du Projet d'agglomération</b>	<b>p. 5</b>
<b>Les partenaires du projet</b>	<b>p. 6</b>
<b>Les champs d'études du Projet d'agglomération</b>	<b>p. 7</b>
<b>Organisation de travail et échéances</b>	<b>p. 8</b>
<b>Contacts</b>	<b>p. 9</b>

## Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

### Vers une agglomération et un avenir communs

*L'agglomération franco-valdo-genevoise constitue une entité urbaine transfrontalière liée par de fortes interdépendances. Elle nécessite un projet et une gestion communs.*

#### Forces et faiblesses d'une agglomération en devenir

Cet espace, inter-cantonal et transfrontalier est composé de 189 communes urbaines, périurbaines et rurales - 45 genevoises, 32 vaudoises et 112 françaises - où résident aujourd'hui près de 730'000 habitants. Comme pour toutes les agglomérations en Europe, les discontinuités administratives à l'intérieur de cet espace fonctionnel sont un obstacle à une gestion coordonnée du territoire et de l'ensemble des problématiques économiques et sociales. Ce manque de cohérence est non seulement dû aux limites communales mais, surtout, aux frontières nationales, voire cantonales et départementales.

De plus, l'agglomération franco-valdo-genevoise enregistre, depuis plusieurs décennies, une croissance démographique soutenue, qui s'est encore renforcée ces dernières années. Son attractivité est due à la vitalité économique des différents territoires qui la composent et à un cadre de vie de grande qualité. Mais cette évolution s'accompagne d'effets négatifs, liés à cette forte dynamique urbaine.

#### Les défis à relever

Aussi, la maîtrise de la périurbanisation, une gestion durable des déplacements, la résolution des pressions foncières et des problèmes du logement, une implantation équilibrée des activités économiques, une offre sanitaire et de formation correspondant aux besoins de la population, mais aussi la préservation de l'environnement, des paysages et des espaces agricoles sont autant d'objectifs à remplir dans le cadre du projet d'agglomération.

Dans ce sens, la Confédération suisse et l'Etat français offrent un appui légal, financier et politique à une telle démarche, pour autant que certaines conditions soient remplies.

#### Des ambitions fortes des deux côtés de la frontière

En Suisse, le projet d'agglomération doit démontrer que l'urbanisation et les transports sont coordonnés et que leurs effets négatifs sur l'environnement ont été réduits. Le but est de garantir des structures urbaines susceptibles de diminuer autant que possible les flux de trafic et de permettre une desserte efficace par les transports publics.

En France, l'enjeu est d'établir une stratégie de développement cohérente, à l'échelle réelle de l'agglomération, de renforcer la solidarité entre les différentes composantes du territoire, de maîtriser les conséquences de l'étalement urbain dans une logique de développement durable et d'amélioration de la qualité de vie.

**Le résultat attendu du projet d'agglomération sera non seulement une stratégie partagée, mais aussi un programme commun de mise en œuvre et une organisation des collectivités aptes à la mener.**

#### Vers l'élaboration d'une politique commune

Le Projet d'agglomération doit garantir une vision d'ensemble. Il doit permettre d'élaborer et de mettre en œuvre une politique globale, coordonnant divers domaines sectoriels.

Les collectivités françaises ont adhéré au projet sous condition d'élargir le champ des thématiques. L'ARC a ainsi demandé au Conseil d'Etat Genevois une meilleure prise en compte des problèmes économiques et sociaux qui doivent représenter un axe majeur dans le projet d'agglomération. Les partenaires du Projet d'agglomération ont confirmé le cadre de travail qui traitera de huit thématiques : l'urbanisation, la mobilité, le logement, l'économie, la formation, l'environnement, la santé et la culture.



##### Les exigences communes

- Préparation d'un processus qui sera mis en œuvre au cours des prochaines années ;
- Elaboration d'un document facilitant la mise en œuvre du Projet d'agglomération sur les thématiques retenues ;
- Proposition d'une structure de portage transfrontalière pérenne apte au suivi des modules d'actions ;
- Définition d'un plan d'actions intégrées au sein d'un plan d'aménagement stratégique ;
- Un engagement politique véritable et concret avec la définition des responsabilités de mise en œuvre, des financements et des échéances.

## L'ambition de la Confédération suisse

### Pour un développement durable des agglomérations

*Les villes et les agglomérations sont à l'origine d'importantes impulsions économiques et sociales. Cependant, elles se voient confrontées à des défis complexes. La Confédération souhaite désormais intégrer davantage la problématique des agglomérations dans ses politiques sectorielles. Elle entend permettre, par le biais d'une politique incitative plus ciblée, la réalisation de projets novateurs. A la fin de l'année 2001, le Conseil fédéral a ainsi adopté le Rapport sur la politique des agglomérations de la Confédération.*

### Un devenir plus équilibré

L'objectif essentiel de la politique des agglomérations est de maintenir la compétitivité des agglomérations. A ce but est associé celui de maintenir et d'améliorer la qualité de vie dans les agglomérations.

En d'autres termes, il s'agit du développement durable des villes et agglomérations suisses. Cette politique doit contribuer, dans la mesure où les zones urbaines sont le lieu de concentration des populations et de leurs activités, au développement durable du territoire suisse dans son ensemble. Se fondant sur ces principes, la Confédération a défini trois objectifs principaux :

- Renforcer l'attractivité économique des villes et améliorer la qualité de vie de leur population ;
- maintenir un réseau polycentrique de villes et d'agglomérations de tailles et fonctions diverses, travaillant en complémentarité dans un esprit de coopération ;
- limiter l'extension spatiale des agglomérations en favorisant le développement de l'urbanisation dans le périmètre déjà construit ; une nouvelle emprise des zones urbaines sur les espaces ruraux est indésirable pour des raisons économiques, écologiques et d'organisation du territoire.

### Travailler ensemble pour un objectif commun

Deux innovations importantes sont à relever parmi les nombreuses mesures proposées dans le rapport: les projets d'agglomérations et les projets modèles. Les projets d'agglomérations sont de nouveaux outils visant à inciter les zones urbaines à une meilleure coopération et coordination. Il s'agit d'un processus complexe exigeant du temps et de la patience. L'objectif est d'amener les communes constituant l'agglomération à coopérer et à élaborer une stratégie commune de développement. Concrètement, cela aboutira à la mise en œuvre de programmes pouvant être utilisés dans tous les domaines liés à la problématique urbaine, notamment la politique sociale, culturelle ou d'organisation du territoire.

C'est pourquoi, le canton de Genève a sollicité la coopération du canton de Vaud et du territoire français limitrophe dans le but d'engager une telle démarche à l'échelle de la grande agglomération franco-valdo-genevoise.



#### Les attentes de la Confédération

- Un projet contraignant pour les autorités cantonales et communales par le biais du Plan directeur cantonal ;
- La définition à terme d'une identité responsable pour la conduite du projet ;
- La définition d'un plan d'actions et d'un plan de mise en œuvre ;
- La définition de procédure de contrôle ;
- L'élaboration du projet dans une procédure incluant une démarche participative ;
- La présentation d'un état actuel de l'agglomération et d'un état futur envisagé ;
- La définition des impacts et des coûts.

En retour, la Confédération suisse s'engage à participer au financement des infrastructures de transports publics selon des modalités en cours de discussion dans le cadre des Chambres fédérales.



## Le périmètre du Projet d'agglomération



**N.B :** les cartes présentes dans ce dossier sont disponibles sous format numérique sur demande à l'adresse < [infos@projet-agglo.org](mailto:infos@projet-agglo.org) >

## Les Partenaires du projet

---

*Différents partenaires se sont associés au Projet d'agglomération qui, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, est co-financé dans le cadre du programme d'initiative communautaire Interreg III A pour une durée de deux ans et demi.*

### Côté français

- La Communauté de Communes du Pays de Gex
- La Communauté de Communes du Genevois
- La Communauté de Communes de l'Agglomération d'Annemasse
- La Communauté de Communes des Voirons
- La Communauté de Communes du Bas Chablais
- La Communauté de Communes du Bassin Bellegardien
- La Communauté de Communes d'Arve et Salève
- La Communauté de Communes de la Semine
- La Communauté de Communes des Collines du Léman
- Le SIMBAL
- Le SIVOM de la Vallée verte
- Le Syndicat d'Etudes du Genevois Haut Savoyard
- Le Conseil Général de la Haute-Savoie
- Le Conseil Général de l'Ain
- La Région Rhône-Alpes
- L'Etat français

### Côté suisse

- Le Canton de Genève
- Le Canton de Vaud
- La Région de Nyon
- La Ville de Nyon
- La Ville de Genève
- L'Association des communes genevoises



© Cern

## Les champs d'études du Projet d'agglomération

### Des visions stratégiques du Projet d'agglomération

Les travaux du Projet d'agglomération doivent s'inscrire dans les quatre visions stratégiques définies en commun :



- Partager un espace de vie commun et promouvoir une société plus équitable ;**
- Renforcer la vocation internationale de l'agglomération franco-valdo-genevoise ;**
- Maintenir et développer une qualité de vie dans un cadre attractif ;**
- Développer une gouvernance à l'échelle de l'agglomération.**

### Huit thématiques clés

Pour répondre aux préoccupations formulées notamment par les élus, huit domaines prioritaires ont été retenus :

#### L'urbanisation,

afin de susciter une culture commune du territoire, de maîtriser l'étalement urbain et d'assurer un développement équilibré de la région urbaine ;

#### La mobilité,

afin d'assurer une gestion durable et performante des déplacements, en développant une approche multimodale et en intégrant la problématique des déplacements en amont ;

#### Le développement économique,

pour promouvoir un développement économique concerté et solidaire ;

#### Le logement

afin de construire ensemble des logements pour tous ;

#### La santé

pour en coordonner et en structurer l'offre ;

#### La formation

afin de renforcer l'offre de formation et de répondre aux besoins sociaux et économiques ;

#### L'environnement

dans le but d'améliorer le cadre de vie et de développer une métropole verte ;

#### La culture

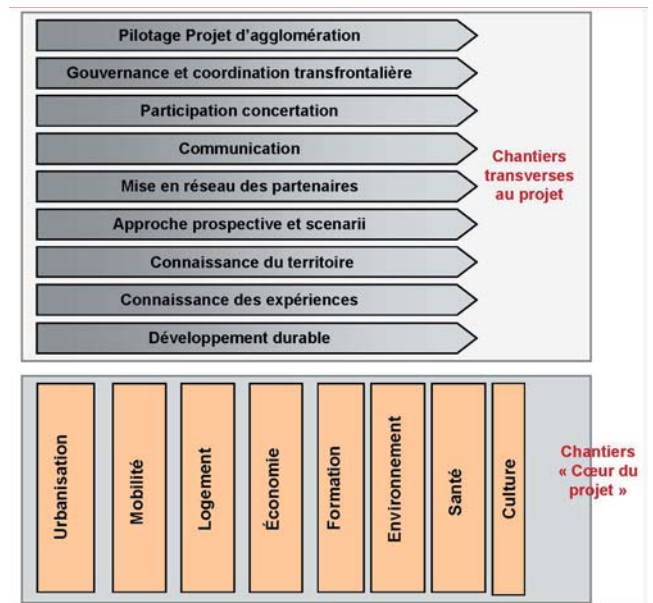
pour en coordonner et en structurer l'offre.

Ces huit thématiques définies en commun constituent **les chantiers « cœur de projet »**.

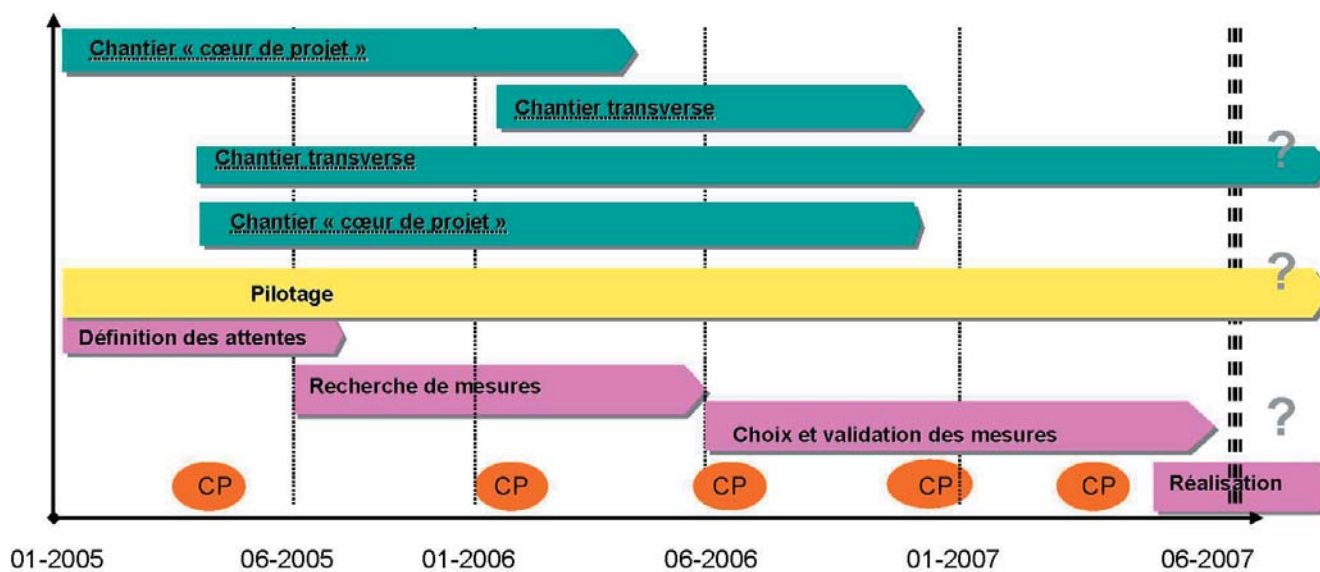
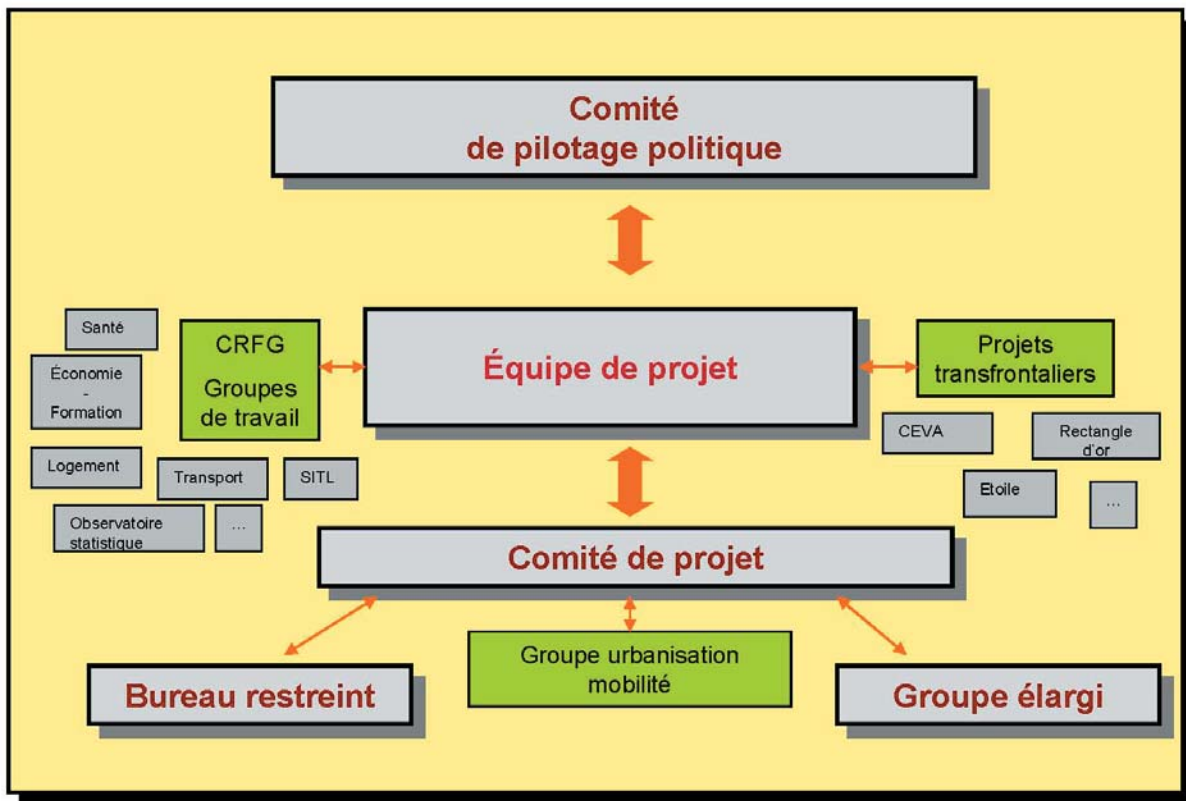
### Les chantiers transverses

Pour assurer un bon déroulement et une bonne visibilité du projet, divers chantiers définis comme transverses seront mis en œuvre par l'équipe du Projet d'agglomération. Ceux-ci sont notamment :

- le pilotage du Projet d'agglomération ;
- la gouvernance et la coordination transfrontalière ;
- la participation et la concertation ;
- la communication ;
- la mise en réseau des partenaires ;
- une approche prospective ;
- la connaissance du territoire ;
- la connaissance des expériences ;
- le développement durable.



## Organisation du Projet d'agglomération et ses échéances



## Contacts

---

L'équipe du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

**Karine Battel : chef de projet (France)**

**Philippe Brun : chef de projet (Suisse)**

**Frédéric Josselin : chargé de mission**

**Christelle Petex : assistante**

**Clos Babuty – 27 rue Jean Jaurès – F 74100 Ambilly**

**Tél. : 00334 50 04 54 08 – Fax : 00334 50 04 54 86**

**Courriel : [infos@projet-agglo.org](mailto:infos@projet-agglo.org)**

